



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

CONSEIL DES COMMISSAIRES

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2007

VOLUME 10 - NUMÉRO 6

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 4 décembre 2007 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassitat, Chantal Desjardins, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que madame Nicole Bouchard et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Est absente : Madame Marie-Jeanne Lebel, commissaire.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Ghislain Morin,

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2007 - # 5
- 5.0 Rapport du vérificateur externe et états financiers 2006-2007
- 6.0 Rapport du comité de parents
- 7.0 Direction générale
 - 7.1 Politique culturelle de la Commission scolaire
 - 7.2 Code d'éthique et de déontologie des commissaires - comité de travail (8 janvier 2008)
 - 7.3 Piste d'athlétisme à l'École secondaire du Transcontinental
 - 7.4 Cession de terrain à Squatec
 - 7.5 Bibliothèque municipale de Saint-Eusèbe
 - 7.6 Réorganisation du service de l'Éducation des adultes
- 8.0 Varia
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Prochaine séance
- 11.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-174-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2007 - # 5

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2007 - #5, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-175-CC)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET ÉTATS FINANCIERS 2006-2007

Monsieur Denis Dionne de la firme comptable «Raymond, Chabot, Grand, Thornton» fait la lecture du rapport déposé, séance tenante, sur la vérification comptable effectuée conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et répond aux questions des commissaires.

Monsieur Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, explique les états financiers 2006-2007 de la Commission scolaire et présente le résumé des activités décentralisées des écoles.

Après délibérations la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accepte, conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, le rapport du vérificateur externe et les états financiers 2006-2007 comme soumis par le représentant de la firme «Raymond, Chabot, Grand, Thornton», monsieur Denis Dionne, et par le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-176-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, précise que les procès-verbaux des dernières rencontres du comité de parents ont déjà été déposés aux commissaires et rappelle les suggestions proposées lors des dernières consultations, dont, entre autres, celle relative au projet de Politique culturelle de la Commission scolaire.

Monsieur Breton souligne sa présence à la réunion du conseil provincial de la Fédération des comités de parents du Québec (F.C.P.Q.) qui s'est tenue le 24 novembre 2007. Monsieur Breton a préparé un résumé de sa rencontre, lequel sera distribué aux commissaires avec la convocation de la séance du conseil du 18 décembre prochain.

POLITIQUE CULTURELLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Les commissaires ont déjà reçu, lors de la séance du conseil du 20 novembre 2007, le projet de Politique culturelle de la Commission scolaire.

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, fait un survol du document et explique l'objectif visé par cette politique. Monsieur Pelletier répond aux demandes de précisions des commissaires. Les commissaires suggèrent quelques modifications qui seront apportées au texte de la politique.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les obligations légales et pédagogiques qui réclament que les commissions scolaires se dotent d'une politique culturelle;

CONSIDÉRANT que le projet présenté a fait l'objet du processus de consultation prescrit;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte la Politique culturelle présentée en apportant les modifications suggérées;

d'adoption. **QUE** la Politique culturelle entre en vigueur à compter de sa date

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-177-CC)

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES
COMITÉ DE TRAVAIL (8 JANVIER 2008)**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle que le projet de Code d'éthique et de déontologie, préparé en vue de remplacer le règlement actuellement en vigueur suite aux amendements apportés à la Loi sur l'instruction publique, a déjà été déposé le 20 novembre dernier.

Monsieur Pelletier précise que ce projet doit être étudié dans le cadre d'un comité de travail qui réunit l'ensemble des commissaires.

On suggère que ce comité de travail se réunisse le mardi 8 janvier 2008 à 19 h.

PISTE D'ATHLÉTISME À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU TRANSCONTINENTAL

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, précise que le Club Les Vaillants a réuni l'ensemble du financement pour l'élaboration de la piste d'athlétisme à l'École secondaire du Transcontinental et, par conséquent, le conseil des commissaires doit autoriser le début des travaux sur le terrain arrière de l'école.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

CONSIDÉRANT que le financement pour la réalisation du projet est maintenant réuni;

CONSIDÉRANT que le Club Les Vaillants est l'initiateur du projet et que les conditions de réalisation sont toutes réunies;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassitat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise le Club Les Vaillants du Transcontinental à débiter les travaux pour la construction d'une piste d'athlétisme sur le terrain arrière de l'École secondaire du Transcontinental.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-178-CC)

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise la firme "Actuel Conseil inc." à produire les plans définitifs et devis techniques nécessaires à l'appel d'offres public en vue de retenir les services d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux de construction de la piste d'athlétisme à l'École secondaire du Transcontinental.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-179-CC)

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise le président, monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, une convention d'aide entre la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour la construction de la piste d'athlétisme à l'École secondaire du Transcontinental.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-180-CC)

CESSION D'UN TERRAIN À SQUATEC

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, précise qu'un citoyen de Squatec a fait les démarches nécessaires pour régulariser ses titres de propriété et, en conséquence, la Commission scolaire doit céder ses droits qu'elle a ou peut avoir sur ladite propriété.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs est propriétaire, suivant un acte de vente consenti par monsieur François Martineau et reçu devant M^e Simon-Pierre Dugal, notaire, le 17 juillet 1948, sous le numéro 4702 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Témiscouata, le 20 juillet 1948, sous le numéro 107 514, de l'immeuble décrit comme suit :

«Un emplacement à Saint-Michel du Squatteck, mesurant cent vingt-cinq pieds de front, sur cent pieds de profondeur, borné en front au sud au chemin public du huitième rang, à l'ouest au nord et à l'est à la terre du vendeur, le côté est étant à soixante-quinze pieds à l'ouest de la ligne séparant le lot du vendeur de celle du voisin, la terre de Ernest Martineau, lequel emplacement fait partie du lot numéro vingt-cinq (P. 25) du Septième Rang du Canton Robitaille, au cadastre officiel de la Division d'Enregistrement du Comté de Témiscouata.» ;

CONSIDÉRANT que, dans l'acte de vente, il a été expressément stipulé :

«Il est bien entendu que s'il arrive que la Corporation acquéreur décide de ne plus utiliser l'emplacement présentement vendu pour une école, ledit emplacement retournera gratuitement au propriétaire de la terre du présent vendeur.» ;

CONSIDÉRANT que ledit emplacement n'est plus utilisé pour une école;

CONSIDÉRANT que le propriétaire actuel dudit lot 25 assume déjà toutes les taxes foncières, municipales et scolaires;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault,
et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs cède, à titre gratuit et sans aucune garantie légale, à Richard Pelletier et Fils inc. de Squatec, afin de rendre les titres du représentant de la cessionnaire conformes à son occupation, tous ses droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut avoir dans l'immeuble ci-après décrit :

«Un emplacement à Saint-Michel du Squatteck, mesurant cent vingt-cinq pieds de front, sur cent pieds de profondeur, borné en front au sud au chemin public du huitième rang, à l'ouest au nord et à l'est à la terre du vendeur, le côté est étant à soixante-quinze pieds à l'ouest de la ligne séparant le lot du vendeur de celle du voisin, la terre de Ernest Martineau, lequel emplacement fait partie du lot numéro vingt-cinq (P. 25) du Septième Rang du Canton Robitaille, au cadastre officiel de la Division d'Enregistrement du Comté de Témiscouata.» ;

QUE les frais et honoraires relatifs à la cession soient à la charge exclusive de la cessionnaire;

QUE le président, monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général, monsieur Serge Pelletier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire l'acte de cession et tous les documents relatifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-181-CC)

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-EUSÈBE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne, qu'étant donné que la Commission scolaire est propriétaire du terrain où sera construite la bibliothèque municipale de Saint-Eusèbe, il y a lieu d'établir un bail emphytéotique ou un droit de superficie à la Municipalité de Saint-Eusèbe.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution # 2006-049-CC du conseil des commissaires relative au protocole d'entente intervenu avec la Municipalité de Saint-Eusèbe concernant la participation de la Commission scolaire à l'organisation de la bibliothèque municipale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne-Marie Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accorde un droit de superficie à la Municipalité de Saint-Eusèbe pour la construction de la bibliothèque municipale;

QUE la Municipalité de Saint-Eusèbe fournisse une description technique, réalisée par une firme d'arpenteurs-géomètres, de la partie de terrain qui sera utilisée à cette fin;

QUE les frais et honoraires relatifs à l'établissement de la propriété superficielle soient à la charge de la Municipalité de Saint-Eusèbe;

QUE le président, monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général, monsieur Serge Pelletier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, l'acte notarié afférent et tous les documents relatifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-182-CC)

RÉORGANISATION DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Puisque le directeur du Centre de l'Éducation des adultes, monsieur Jacques Roy, terminera sa période de travail à temps plein le 20 décembre 2007, afin de bénéficier d'une retraite progressive avant son départ à la retraite le 31 décembre 2008, le directeur général, monsieur Serge Pelletier, recommande la réorganisation des tâches de certains employés.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Roy, directeur du Centre de l'Éducation des adultes, sera en retraite progressive à compter du 21 décembre 2007 jusqu'au 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réorganiser les tâches de certains employés du Centre de l'Éducation des adultes pour assurer la continuité des services à rendre;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs procède à la nomination par intérim, pour la période s'échelonnant du 21 décembre 2007 jusqu'au 31 décembre 2008, de monsieur Bernard D'Amours à titre de directeur de centre de l'Éducation des adultes;

QUE monsieur Guy Raymond soit nommé coordonnateur à la Formation professionnelle et aux Services aux entreprises à compter du 21 décembre 2007;

QUE madame Louise Roy soit nommée directrice adjointe à la Formation générale adultes et à la Formation professionnelle à compter du 21 décembre 2007;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les contrats relatifs à ces nominations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-183-CC)

VARIA

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le commissaire, monsieur Claude Breault, demande si on prévoit remettre quelque chose aux commissaires qui sont partis. Le directeur général précise, qu'effectivement, il est prévu qu'un tableau soit remis aux commissaires ayant réalisé plus d'un mandat complet.

Le commissaire, monsieur France Dubé, demande des précisions sur les activités de Noël dans les écoles et le commissaire, monsieur Claude Breault, demande des précisions concernant les interventions contre la toxicomanie. Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, donne les informations nécessaires.

PROCHAINE SÉANCE

Le 18 décembre 2007 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-184-CC)

[SIGNÉ]

Monsieur Guilmont Pelletier, président

[SIGNÉ]

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale